



DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MONNIERES
Séance du 15 juillet 2026

Le quinze juillet deux mille vingt-six à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Monnières, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle Henri Gaborit, sous la Présidence de séance de Monsieur DRONNEAU Jacques, Maire.

Date de convocation : 10/07/2026

Nombre de membres en exercice : 19 - Présents : 14 - Votants : 19 – Quorum : 10

Présents : M Jacques DRONNEAU, Maire, M Stéphane LEMOINE, M Arnaud FRON, M Max BLANLOEIL, les adjoints au maire, Mme Laurel LAURENT, M Olivier CRÉMET, Mme Emmanuelle RETIÈRE, M Frédéric RAMBAUD, M Sébastien BERTRAND, M Jean-Charles ANTIER, Mme Laure PICARD-PHILIPPON, M Aurélien COUTEAU, Mme Edwige GROSS-MORAT, Mme Sophie LATOUR

Absents excusés : Mme Hélène QUÉMÉRÉ, Mme Charlène MÉNARD, M François BONNET, Mme Magalie LYSANIUK, Mme Anne-Cécile MERIAU

Pouvoir(s) : Mme Hélène QUÉMÉRÉ donne pouvoir à Max BLANLOEIL, Mme Charlène MÉNARD donne pouvoir à Sophie LATOUR, M François BONNET donne pouvoir à Sébastien BERTRAND, Mme Magalie LYSANIUK donne pouvoir à Arnaud FRON, Mme Anne-Cécile MERIAU donne pouvoir à Emmanuelle RETIÈRE

Secrétaire de séance : Mme Emmanuelle RETIÈRE

2026-07-15-007 Convention d'engagement des collaborateurs bénévoles

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Considérant que la commune souhaite encourager et valoriser l'engagement des habitants dans les actions d'intérêt général menées sur son territoire ;

Considérant qu'il convient de définir un cadre d'intervention des collaborateurs bénévoles afin de préciser leurs missions, leurs droits et leurs obligations, ainsi que les modalités d'assurance et de responsabilité ;

Considérant que lors de la séance du Conseil municipal du 13 avril 2026, un projet de convention a été présenté et qu'à la suite des échanges, celui-ci a été complété afin de prendre en compte les différentes remarques formulées par les élus ;

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver le projet de convention d'engagement, telle qu'annexé, des collaborateurs bénévoles, destinée à encadrer les interventions des bénévoles participant aux actions communales, notamment dans le cadre du dispositif « Colibris Solidaires ».



Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- **d'approuver** les termes de la convention d'engagement des collaborateurs bénévoles annexée à la présente délibération ;
- **d'autoriser** Monsieur le Maire à signer cette convention ainsi que tout document nécessaire à son exécution.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

Registre certifié conforme,

La secrétaire de séance
Mme Emmanuelle RETIERE

Le Maire
Jacques DRONNEAU